

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 296 : Subventions d'investissement (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants parisiens dans le cadre de l'Appel à projets « Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique ».

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les commerces culturels parisiens de proximité ont été confrontés ces dernières années à plusieurs crises consécutives (sanitaire, énergétique, inflation, ...) avec des incidences variables sur leur activité, mais les obligeant à s'adapter, voire à réinventer leurs métiers et leurs offres. À ce contexte s'ajoutent de faibles marges de rentabilité, des charges de loyers élevées et des frais peu compressibles liés à la nécessité d'offrir des services qualitatifs essentiels et du lien social face à la concurrence des plateformes de e-commerce notamment.

En plus d'être l'une des capitales mondiales les plus riches en nombre de librairies, généralistes comme spécialisées, Paris héberge un très grand nombre d'acteurs proposant la vente de biens et services culturels, ou des offres hybrides de diffusion de contenus culturels (édition, musique, arts et images, etc.).

À travers différents outils qu'elle a mis en œuvre, la Ville de Paris favorise depuis 20 ans l'attractivité, la diversité et la vitalité de ces commerces, auxquels les Parisiens sont attachés.

A un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'appel à projets « *soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique* », lancé au printemps 2023 et qui s'adressait aux commerçants et acteurs économiques culturels indépendants et de proximité, visait à les aider à réaliser des travaux d'accessibilité universelle et/ou à favoriser leur transition énergétique face aux enjeux environnementaux et écologiques (performance et sobriété énergétiques, locaux basse consommation, ...) afin, notamment de réduire leur impact environnemental et baisser leurs charges.

La période de candidature à cet AAP a couru du 12 mai au 10 juillet 2023. 41 dossiers ont été reçus.

Sous la responsabilité de Madame Olivia Polski, adjointe à la Maire en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des métiers d'art et de la

Mode, un jury composé de professionnels de la librairie, de l'architecture, d'un représentant de Paris Initiative Entreprise et du Directeur de cabinet de Carine Rolland, a été chargé de désigner les lauréats au regard de la cohérence globale et la qualité des projets présentés.

Parmi 39 candidatures considérés comme éligibles, les projets retenus, de par leur impact sur l'accueil et la vie des lieux concernés et conformément au règlement de l'AAP, doivent contribuer à dynamiser le commerce de proximité parisien et à améliorer l'offre commerciale des commerces culturels.

Le jury a retenu 31 projets, représentant un budget global de 400 000 €.

Pour ces structures lauréates, il est prévu un financement adapté au périmètre de leurs projets (dans la limite 20.000 euros et de 80% des dépenses d'investissement programmées), relevant du soutien aux acteurs économiques.

Les projets des lauréats, correspondant à la cible du texte de l'appel à projets, relèvent principalement des besoins suivants : mise en œuvre d'aménagements aux normes PMR, réaménagement de magasin afin d'en améliorer la circulation intérieure et l'accessibilité universelle, mise aux normes d'installation électrique et rénovation de l'éclairage pour des systèmes moins énergivores, installation de double vitrage, changement de façade et isolation thermique, etc.

Dans ce contexte, il vous est proposé un soutien en investissement des 31 projets dont vous trouverez la liste en annexe de cette délibération.

La Ville de Paris s'assurera de la bonne réalisation de ces investissements à travers la signature et le suivi d'une convention d'objectifs avec chacun des bénéficiaires.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris